

Membres	15
Présents	9
Représentés	2
Votants	9
Exprimés	11
- Pour	11
- Contre	0
- Abstention	0

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
**COMMUNE D'EYREIN**

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211908108-20260129-2026-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2026

**DELIBERATION N° 2026-02****Séance du 29 Janvier 2026****Objet : AVENANT N°1 – BACHELLERIE – Lot 10**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier, à dix-huit heures quinze minutes,  
 Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 20 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE MIGNON Marie-Pierre,

*Présents : LE MIGNON Marie-Pierre, AGNOUX Marie-Thérèse, MORENA Jean-Philippe, DICHAMP Adeline, GRANCHER Isabelle, HERMABESSIERE Patrick, MAZEAU Mireille, NOILHAC Patricia, RIVIERE Patrice*

*Absent(s) ayant donné pouvoir : GARCIA Sébastien à GRANCHER Isabelle, SOULIER Daniel à LE MIGNON Marie-Pierre*

*Absent(e)s : CAUDIE Christelle, CHARBONNEL Jean-Loup, SABEAU Fabrice, SAINNEVILLE Jean-Marie*

*Secrétaire de séance : MAZEAU Mireille*

La Maire présente à l'assemblée la proposition d'avenant n° 1 qui a pour objet de modifier le marché initial des travaux portant sur la réhabilitation d'un local à usage commercial et d'un logement (multiservices) confié à l'entreprise BACHELLERIE pour le Lot N° 10 « Plomberie Sanitaire VMC »

Montant de l'avenant n°1 : - 1 711,80 € HT

Le montant du marché initial était de 20 950,50 € HT, il sera désormais de 19 238,70 € HT soit 23 086,44 € TTC.

Considérant l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'avenant proposé,
- Autorise la Maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire,  
 Marie-Pierre LE MIGNON

